

Extrait du Registre des délibérations

Une autre vie s'invente ici du Bureau du 13 juillet 2022

Date de publication : 26/07/2022	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 6/07/2022	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 12 Votes : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 13 juillet 2022, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Coulon (79) sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés*:

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

Pascal DUFORESTEL

Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire

Lydie BERNARD

Yveline THIBAUD

Au titre du Conseil Départemental de la Charente-Maritime

Stéphane VILLAIN (pouvoir à Catherine Tromas)

Valérie AMY-MOIE (pouvoir à Jean-Pierre Servant)

Au titre des communes de Vendée

Arnaud CHARPENTIER

Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime

Stéphane COUTTIER (pouvoir à Pascal Duforestel)

Au titre des communes des Deux-Sèvres

Catherine TROMAS

Au titre des communes de Vendée

Bernard BORDET

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :

Jean-Pierre SERVANT

Attribution du marché de travaux relatif à l'installation de pontons d'amarrage sur la Sèvre niortaise et ses affluents pour développer l'itinérance touristique fluviale dans le Marais poitevin



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



Attribution du marché de travaux relatif à l'installation de pontons d'amarrage sur la Sèvre niortaise et ses affluents pour développer l'itinérance touristique fluviale dans le Marais poitevin

Contexte

Dans le cadre du tourisme fluvial, le Parc a lancé une procédure adaptée pour la réalisation de travaux à consistant à déployer des structures d'accueil (haltes escales) et techniques (écluses et passerelles).

La zone de travaux est constituée par la Sèvre Niortaise et ses principaux affluents que sont la Vieille Autise, la jeune Autise, le canal du Mignon et le Bief de la Taillée. Elle s'étend entre Niort et Marans.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 14 avril 2022 au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) ainsi que sur le profil acheteur du Parc.

La date de remise des offres a été fixée au 19 mai 2022 puis allongée au 31 mai 2022 sur sollicitation des entreprises. Au total, 31 dossiers ont été retirés, 3 plis ont été déposés dans le délai imposé.

Les membres de la Commission d'appel d'offres se sont réunis le 13 juillet 2022 préalablement au présent Bureau afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Considérant l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 13 juillet 2022

Considérant les notes obtenues par le groupement Atlantic Marine, Bonnet et Rineau TP

Vu le rapport de la Commission d'Appel d'Offres

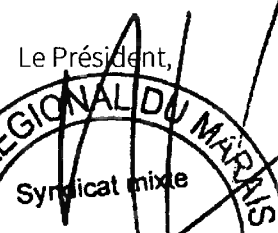
Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

> conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres dont le procès-verbal est annexé à la présente, d'attribuer le marché de travaux au groupement Atlantic Marine, Bonnet et Rineau TP pour un montant de 1 495 220,93 € HT ;

> d'autoriser le Président à signer le marché ainsi que tous les actes nécessaires à sa bonne exécution.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN
Syndicat mixte
LE PRÉSIDENT
★
Pascal DUFORRESTEL